

Indicateurs d'activité – Effectifs, Comptes EFFECTIFS

Octobre 2014

Présentation

Le tableau EFFECTIFS regroupe les données, arrêtées en fin d'année et évaluées en unités élémentaires, sur les effectifs et le nombre de comptes de dépôts à vue transférables.

Contenu

Lignes

Effectifs rémunérés

Sont recensés les effectifs payés directement ou indirectement (cas, par exemple, des agents détachés dans des unités autres que celles constituées par l'établissement déclarant, mais payés par celui-ci) par l'établissement, hors intérimaires.

Effectifs utilisés (au sens de la force de travail)

Sont recensés les effectifs travaillant effectivement pour l'établissement déclarant, qu'ils appartiennent ou non à l'établissement. À partir des effectifs rémunérés, le calcul est effectué :

- en retirant les inactifs payés (maladie, maternité...), les stagiaires, les agents détachés dans d'autres établissements ;
- en ajoutant les agents détachés reçus.

Effectifs utilisés équivalent temps plein

Il s'agit des effectifs utilisés (au sens de la force de travail) définis comme ci-dessus, calculés en tenant compte prorata temporis des agents à temps partiel, et ce, en fin d'année. Un agent titulaire ou auxiliaire permanent travaillant à mi-temps sera compté pour 1/2.

Nombre de comptes de dépôts à vue transférables de la clientèle

La notion de comptes ne se confond pas avec celle de client. Un client peut posséder plusieurs comptes de nature différente.

Les comptes de dépôts à vue transférables s'entendent comme des comptes ordinaires créditeurs, et regroupe les comptes en euros et en devises.

Colonnes

La colonne recense le nombre de chaque catégorie définie ci-dessus.

Règles de remise

Établissements remettants

Établissements de crédit et entreprises d'investissement, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, à l'exception des succursales d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Seuil de remise

Le tableau EFFECTIFS appartient au socle commun de remises. À ce titre, il est remis systématiquement par tous les assujettis énumérés ci-dessus, quel que soit leur statut ou leur niveau d'activité.

Territorialité

Les établissements remettent un compte de résultat CPTÉ_RESU pour chacune des zones géographiques où ils exercent leur activité : France et Toutes zones.

Ces remises sont complétées, le cas échéant, par des remises par département ou territoire d'outre-mer dans lequel l'établissement exerce une activité via la présence d'un guichet (cf. variante « Par implantation Outre-mer (a) »).

(a) Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Périodicité et délai de remise

Remise annuelle au plus tard le 31 mars.